

VIE A L'INTERNAT

Le règlement intérieur général du Collège est également applicable à l'hébergement scolaire. Quelques points spécifiques à l'internat doivent toutefois être précisés.

- **Attention** : les téléphones portables ainsi que les baladeurs, iPod, etc...sont seulement autorisés de 18H30 à 21H15 (excepté durant le repas et l'étude du soir). En dehors de ces heures, les appareils seront confisqués et rendus par le Chef d'Etablissement quand il aura jugé que des efforts auront été faits par l'élève.

-les élèves respecteront le matériel mis à leur disposition. En cas de dégradations, les détériorations seront à la charge des parents des élèves responsables d'une part et d'autre part l'élève s'exposera à des sanctions.

- la vente d'effets personnels, l'échange, le troc et le racket sont strictement interdits, condamnables et seront sanctionnés.

- le dialogue vaut mieux que l'agressivité et la violence...

Chacun veillera à avoir une conduite responsable.

- il appartient aux élèves de veiller sur leurs affaires personnelles. **Le collège Sainte-Anne ne peut être en aucun cas rendu responsable des objets** (téléphones, MP3...), **de l'argent ou des vêtements perdus, volés ou abîmés.**

- **pas de violence verbale et physique.** Nul ne sera l'objet de mépris et de propos désagréables pour quelque motif que se soit (physique, origine, religion, situation familiale...).

- **il convient de ne pas laisser sacs d'internat et cartables dans le hall du collège ou dans les couloirs**

- **au réfectoire, le comportement sera calme et posé.** Le gaspillage ne peut être admis.

- **il est strictement interdit de prendre des photos d'enseignants, du personnel ou d'élèves sans autorisation préalable** (la loi prévoit des sanctions pénales pour le droit à l'image).

- il est interdit de cracher, de lancer des boules de neige, des cailloux, etc...

- **on ne jette les papiers et autres débris que dans les poubelles.**

- **l'étude est un temps de travail privilégié** où le calme et le sérieux permettent à chaque élève d'assurer la meilleure ambiance possible pour garantir les bons résultats nécessaires à chacun, **on veillera donc à respecter le silence.**

- **après l'extinction des lumières aucun bruit ne sera toléré.**

HORAIRES

MATIN

6H45 lever, toilette, etc...

7H30 petit déjeuner

SOIR

18H30 à 19H00 récréation après l'étude

19H00 à 19H45 dîner

19H45 à 20H15 (révision des leçons)

20H15 à 21H00 activités

21H00 à 21H30 douches, rangements, etc.

21H30 extinction des feux

Chrystel PICHON
Responsable d'Internat

Signature du Chef
d'Etablissement

Signature de l'Elève

Signatures des Parents